

# CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES CLUBS

## **1. Organisation générale**

### **1.1 Structure**

La FFE organise chaque année une épreuve nationale appelée Championnat de France Féminin des Clubs.

Il comporte deux divisions :

La N1 F, comportant 8 équipes

La N2 F, comportant 4 groupes de 6 ou 8 équipes.

Tous les groupes sont organisés sous la responsabilité de la Direction Nationale des Féminines.

### **1.2. Déroulement de la Compétition**

Elle est ouverte aux équipes de clubs et se déroule en une seule phase.

### **1.3. Sélection des équipes**

Le nombre d'équipes par club n'est pas limité, sauf en N1 F dans laquelle un club ne peut engager qu'une seule équipe.

Pour la saison 2004 / 2005 :

a) dans la N1 F, une équipe du club organisateur est qualifiée d'office, les 7 autres sont qualifiées comme suit :

- les clubs envoient une liste d'au moins 4 joueuses licenciées au 30 novembre,
- le Elo des 4 meilleures joueuses de chaque liste servira de base de calcul de la moyenne,
- ensuite, les 7 Clubs ayant les plus fortes moyennes Elo seront sélectionnés.

b) dans la N2 F, les clubs envoient une liste d'au moins 4 joueuses licenciées au 30 novembre.

Les équipes sélectionnées seront réparties par groupes géographique et se rencontreront en une seule phase.

La 1ère de chacun des groupes accèdera à la N1 F, les 2 dernières équipes de la N1 F étant reléguées en N2 F.

Pour les saisons suivantes, la N1 F sera ainsi composée de 10, puis 12 puis 14 et enfin de 16 équipes.

Lorsque la N1 F sera composée de 16 équipes, les 4 dernières seront reléguées en N2 F et les 4 premières de la N2 F accèderont à la N1 F.

### **1.4 Engagements**

Les clubs recevront un formulaire d'engagement à renvoyer avant la date fixée par la fédération.

Les clubs inscrits en N2 F doivent mettre gratuitement à disposition une salle permettant de bonnes conditions de jeu.

### **1.5. Licences (voir règles générales, article 1)**

Le non-respect de cet article entraîne la perte du match par 3-0 pour le Club fautif.

## **2. Organisation de la compétition**

### **2.1. Appariements**

La N1 F se joue au système suisse sur 4 rondes.

La N2 F se joue au système suisse ou au système mixte suisse-molter sur 3 rondes selon le nombre d'équipes participantes.

### **2.2. Calendrier**

Les dates sont fixées dans le calendrier fédéral.

1er jour :

N1F : ronde 1 de 17 h à 21 h

2ème jour :

N1F : ...ronde 2 de 9h à 13h .....N2F : ronde 1 de 9h à 13h

..... Ronde 3 de 15 h à 15 h ..... ronde 2 de 15h à 19h

3ème jour :

N1F : ...ronde 4 de 10 h à 14 h .....N2F : ronde 3 de 10h à 14 h

### **2.3. Directeurs, Directrices de groupe**

Les Directeurs ou Directrices de groupe sont proposés par la Directrice de la compétition à la Commission Technique.

## **3. Déroulement des matchs**

### **3.1. Composition des équipes**

Chaque équipe est composée de 4 joueuses ayant un Elo estimé ou réel.

Les équipes seront classées de 1 à 8 suivant l'ordre décroissant des moyennes Elo des joueuses participant à la 1ère ronde de la compétition.

L'ordre dans lesquels sont alignées les joueuses est du ressort du capitaine sous réserve du respect de la règle des 103 points.

Pour chaque match, une équipe n'a pas le droit de faire jouer plus d'une joueuse non ressortissante de la Communauté Européenne et, d'autre part, ne peut aligner plus de 2 mutées.

En outre, chaque équipe devra comporter au moins trois joueuses de nationalité française. Elles doivent être inscrites sous le code FRA si elles sont classées FIDE.

### **3.2. Règles du jeu**

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs.

Les parties se déroulent à la cadence de 1 h 30 avec incrément de 30 secondes par coup.

### **3.3. Litiges techniques**

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, celle-ci doit être poursuivie, en appliquant les directives de l'arbitre ou de l'organisateur.

Un appel des décisions de l'arbitre ou de l'organisateur peut être interjeté.

Une Commission des litiges sera formée au début du Championnat par l'Arbitre principal.

- 1 membre de la Direction Nationale des Féminines,
- 1 membre du Comité d'Organisation,
- 2 joueuses choisies parmi les équipes non impliquées dans le litige,
- L'Arbitre Principal.

Cette Commission tranchera les litiges techniques survenus durant cette phase. Les décisions de la Commission seront sans appel.

### **3.4. Litiges administratifs**

Une équipe peut poser des réserves d'ordre administratif sur les résultats d'un match. Le capitaine de l'équipe plaignante rédige alors une réclamation qui est jointe au procès-verbal du match et adressée au Directeur Technique National.

Lorsque aucune réserve n'a été jointe au procès-verbal du match et que la vérification n'a révélé aucune irrégularité, le résultat du match est définitivement homologué.

Dans le cas contraire, le Directeur Technique National notifie ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception, aux équipes concernées.

Un appel de ces décisions peut être interjeté dans les 3 jours, cachet de la poste faisant foi, suivant réception de sa notification.

Les litiges administratifs sont tranchés par la Commission d'Appel.

## **4. Résultats**

### **4.1. Décompte des points de parties**

a) Système Suisse ou système mixte suisse -molter

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie nulle est notée X et n'est pas comptabilisée dans le score final, une partie perdue sur l'échiquier est comptée 0 point.

Une partie perdue par forfait sportif est comptée :

- - 1 dans le cas où un joueur a joué sur l'un des échiquiers suivants,
- 0 dans les autres cas.

Une partie perdue par forfait administratif est comptée 0 point, et gagnée par l'adversaire.

Le score du match est déterminé par la somme des points de parties des équipes. Toutefois lorsque le total des points de parties d'une équipe est négatif, le score est ramené à zéro. Le score du match établi, il détermine les points de parties pour (p) et contre (c) de chaque équipe ainsi que le différentiel :  $p - c$ .

Un match gagné est compté 3 points, un match nul 2 points, un match perdu 1 point, un match perdu par forfait 0 point.

**b)** Dans le cas du système mixte suisse-molter, les points de matchs sont attribués aux équipes appariées au Molter de la façon suivante :

- Différentiel gain - perte  $> 0$  : 3 points,
- Différentiel gain - perte  $= 0$  : 2 points,
- Différentiel gain - perte  $< 0$  : 1 point.

#### **4.2. Attribution du gain des matchs en cas d'égalité**

Le classement est fait aux points de matchs avec départage par la somme des différentiels (gains-pertes), puis par la somme des parties "pour" et enfin au bénéfice de l'équipe ayant la moyenne des derniers Elo diffusés (au prorata des participations) la plus basse.

#### **4.3. Titre**

Le Club terminant premier de la N1F remporte le titre de Champion de France féminin des Clubs. Les deux premières places de la N1F sont qualificatives pour la coupe d'Europe des Clubs féminins.